

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'administration du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilière (CDVM), sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Nizar Baraka, a tenu, en date du 5 mars 2012, une réunion au cours de laquelle il a procédé à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011 et à l'approbation du budget au titre de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le conseil d'administration a approuvé la charte du Comité d'audit fixant les règles de son fonctionnement ainsi que le plan d'action 2012 du CDVM qui s'articule autour des trois principaux axes suivants : la régulation, le développement réglementaire et la présence sur le terrain à travers la supervision et le contrôle.

En outre, le conseil d'administration a examiné en séance un dossier d'enquête se rapportant à des faits pouvant être qualifiés de manipulation de cours et a pris les décisions suivantes :

- ✓ Saisir le procureur du Roi compétent ;
- ✓ Constituer le CDVM partie civile dans la procédure afférente au dossier ci-dessus.

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

6, rue Ibel Moussa, Agdal - Rabat - Maroc
Tél : (212) 37 68 89 00 - Fax : (212) 37 68 89 03
www.cdv.gov.ma